



Yaoundé, le 28 avril 2016  
-----

**LETTRE-CIRCULAIRE n° 11/LC/ONVC/P/SG/16**

**Objet : importations illicites de médicaments vétérinaires.**

Mus par l'appât du gain facile, certains individus désireux de faire de la commercialisation des médicaments vétérinaires leur nouveau créneau d'enrichissement rapide, écumant le pays en quête de docteurs vétérinaires détenteurs des autorisations permanentes d'importation de médicaments vétérinaires à l'effet notamment de les louer en vue d'importer des produits fabriqués dans certains pays d'Asie.

Comme nous avons malheureusement eu à le constater lors d'une récente mission effectuée dans la région de l'Adamaoua pratiquement inondée par ces produits, en plus de ce qu'ils ne sont pas homologués dans leur pays d'origine, ceux-ci sont de qualité douteuse.

Aussi, en déplorant cette situation qui cause un énorme préjudice aux éleveurs victimes de l'utilisation des dits produits et met en péril notre profession et plus particulièrement le secteur de la pharmacie vétérinaire,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les risques encourus en cas d'association avec ces mercenaires, à savoir la saisie et destruction des produits concernés, la suspension de l'autorisation d'importation utilisée à cet effet, la suspension d'activité du vétérinaire concerné, etc.

En espérant une réelle prise de conscience des uns et des autres sur la nécessité d'assainir ce secteur d'activité de notre profession, veuillez agréer, chers consoeurs et confrères, mes salutations confraternelles.



Le Président du Conseil de l'Ordre

Dr TCHOUBIA Antoine